

L'étude des actes est le passage de la théorie générale du comportement à l'étude des œuvres. Les conduites humaines envisagées dans leur multiplicité présentent toute la série des degrés de complexité. Un certain nombre d'entre elles ne sont intelligibles que dans un contexte d'œuvre. Un très grand nombre sont organisées en institutions. Un examen général rapide des caractères des actes chez l'homme nous a paru, pour cette raison, devoir précéder l'étude des rapports entre les fonctions et les œuvres.

Cinq caractères peuvent être dégagés de l'ensemble des types de conduite chez l'homme : plus ou moins dessinés, on les retrouve partout : les actes sont systématiques, ils sont soumis à des conventions et à des normes, ils ont une forme, une signification.

GARACTÈRE SYSTÉMATIQUE DES ACTES

Les actes sont systématiques. Un acte humain ne nous apparaît pour ainsi dire jamais comme isolé, comme se suffisant à lui-même, mais toujours comme inséré dans une suite, une série, une chaîne plus ou moins longues. Lorsque la série ou des chaînons ne sont pas apparents, l'observateur les suppose, implicitement ou explicitement. Les termes « actes », « action », « activité », « conduite », substitués au mot « mouvement » dans la description des faits humains concrets, montrent bien le caractère systématique et complexe de ces faits. Deux ordres de systèmes jouent dans toute conduite ou série de conduites : systèmes extérieurs à l'individu (insti-

tutions, croyances, techniques), systèmes de l'individu ; le départ est souvent difficile à faire.

Cet aspect d'appartenance à une série est particulièrement visible dans des actes qui ont une fonction préparatoire. On sait l'existence de l'anticipation même chez l'animal aux niveaux élevés, là où il y a des actions différées, par exemple actions avec « détour ». Chez l'homme, le rôle de l'anticipation et de la prévision est essentiel et leurs aspects multiples ; toute une série de conduites partielles sont sans objet et sans signification par elles-mêmes et ne valent que par leur effet préparatoire. Souvent, c'est seulement le dernier terme d'une longue série qui a un effet et un sens plein par lui-même.

Il résulte de là que nous avons la notion d'une certaine régularité et donc d'une certaine prévisibilité des actes. Nous prévoyons et attendons les suites de ceux que nous voyons. M. Mauss a souligné ce rôle de l'attente dans les comportements institutionnels. Une partie du droit civil ou criminel est attente ; de même, des faits économiques (comme la spéculation, le crédit, la monnaie) ; des faits politiques, religieux et moraux (le péché et l'expiation) ; des faits esthétiques (le comique, le tragique)¹.

Mais nous assignons des limites à cette prévisibilité, nous nous attendons à certaines irrégularités, nous opposons l'humain au mécanique, le roman psychologique au roman policier. Il est très remarquable à cet égard qu'aujourd'hui ce soit l'aspect non entièrement prévisible des actes de Jésus qui soit donné comme preuve de son historicité, alors qu'autrefois l'exégèse mettait en avant la régularité, la rationalité de sa conduite.

1. M. MAUSS, Rapports réels et pratiques de la psychologie et de la sociologie, *Journal de Psychologie*, 1924, p. 914.

Cette notion de régularité et ce besoin de régularité apparaissent surtout dans la rétrospection des actes, où l'on redresse les irrégularités réelles. L'historien le sait bien, qui est obligé de choisir des événements « significatifs » en abandonnant les accessoires, ou de procéder à des constructions explicatives générales, comme celle de Simiand par exemple¹. La biographie, celle de l'histoire anecdotique, celle des vies romancées, nous montre un aspect moins scientifique, mais non moins systématique de cette tendance à la régularisation. Des psychologues ont cédé à ce penchant, Mme Bühler, par exemple, qui a recherché les lois psychologiques de la structure et du cours de la vie.

CARACTÈRE
CONVENTIONNEL

Les actes de l'homme sont conventionnels : par rapport à la nature ils sont une création seconde ; et cette création ne se fait pas n'importe comment, mais selon des intentions communes, convergentes ou complémentaires. Les actes de l'homme ne sont pas seulement liés à ses propres actes et à ses propres états et acquisitions. Ils sont liés, toujours, à ceux des autres hommes, selon une multitude de systèmes. Cela leur crée déjà une « consistance », une extériorité par rapport aux impulsions de l'individu, des caractères médiats, une existence dans un monde autre, une place dans une hiérarchie. La convention au sens précis est un accord explicite de volontés convergentes, et sous cette forme elle n'intervient peut-être que pour certains de nos

1. F. SIMIAND, La causalité en histoire, *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1906 ; cf. les objections de SEIGNOBOS : Les conditions pratiques de la recherche des causes dans le travail historique, *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 1907.